



L'adoption d'une personne majeure : explications par Service-Public.fr

Question / réponse publié le **30/12/2024**, vu **156 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

L'adoption d'une personne majeure : explications par Service-Public.fr + Forum juridique Légavox

Vous voulez adopter l'enfant majeur de votre compagne ou de votre compagnon pour concrétiser les liens affectifs qui vous unissent ? Vous pouvez adopter une personne majeure si vous remplissez certaines conditions. Ce majeur doit **consentir à l'adoption** . La procédure se déroule devant le tribunal judiciaire. Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973>

FORUM :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/annulation-reconnaissance_165297_1.htm